

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 6 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À TEQ
RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (TEQ)**

ASPECT 1

1. Référence : Pièce [C-AQP-ACP-0026](#), p. 26.

Préambule :

« Nous sommes également d'avis que TEQ propose de poursuivre un programme qui déjà ne livrera pas les résultats fixés originalement : le programme Roulez vert - volet Roulez électrique existe depuis 2015 et le gouvernement de l'époque lui avait fixé un objectif de 300 000 véhicules. En date du 9 janvier 2019, à moins d'un an de l'échéance révisée à 100 000 véhicules seulement, à peine 60 % de l'objectif révisé est atteint avec peu de chances de rencontrer l'objectif original dans l'année courante. »

Demande :

1.1 Veuillez commenter cette affirmation de l'ACP-AQP.

Réponse 1.1

La cible de véhicules électriques qui consiste à atteindre un nombre de 100 000 véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables (VEE-VHR) immatriculés au Québec, ne devrait pas inclure, tel que présenté par l'AQP-ACP, les bornes de recharge. De plus, le nombre de rabais ne correspond pas au parc de VEE-VHR pour plusieurs raisons : le délai de traitement entre l'immatriculation et le rabais à l'achat accordé ; les VEE-VHR antérieurs au programme, non admissibles au programme ou pour lesquels il n'y a pas eu de demande de rabais et les véhicules d'occasion importés.

Il est aussi à signaler que TEQ a été prudente dans sa modélisation quant à la cible de 100 000 VEE-VHR, car ni le scénario de référence ni le scénario Plan directeur ne prévoyaient l'atteinte de cette cible pour 2020. Le graphique 19 de l'annexe IV (page 205) montre clairement que la cible de 100 000 VEE-VHR n'est atteinte qu'en 2023 dans le scénario de référence (elle le serait au début de 2022 selon le scénario Plan directeur).

Toutefois, sur la base du fort taux de croissance des VEE-VHR observé dans les données ouvertes du programme Roulez électrique, il semble prématuré de conclure que la cible ne pourrait pas être atteinte.

2. Référence : Pièce [C-GRAME-0023](#), p. 13.

Préambule :

« Dans le scénario des avancées technologiques, les hypothèses de prix du Brent suivent les hypothèses des prix mondiaux du pétrole brut émises dans le scénario de développement durable de l'AIE. Les prix amorcent une descente après 2025, en raison d'un affaiblissement de la demande mondiale. Ils tombent à 69 \$ US/b en 2030, soit 6 \$ de moins que dans le scénario de référence, et à 64 \$ US/b en 2040, 11 \$/b de moins que dans le scénario de référence (figure 4.5). (Notre souligne)

Reference : Office national de l'énergie (Octobre 2018). Avenir énergétique du Canada en 2018 - Offre et demande énergétiques à l'horizon 2040, Figure 4.5, pages 76-77.

Les prévisions du Plan s'éloignent donc drastiquement du scénario des avancées technologiques de l'ONE puisqu'elles suggèrent une progression constante du prix du pétrole pour atteindre 123 \$ US courants/baril en 2030 :

Tableau 10 : Prix du pétrole et du gaz naturel

	2011	2016	2020	2030
Pétrole (\$ US courants/baril)	95	43	62	123
Gaz naturel (\$/millier de pi3)	6,39	5,48	7,07	9,39

Sources: MFG, DOE

Référence : R-4043-2018, B-0005, Tableau 10, page 200. » [nous soulignons]

Demande :

2.1 Veuillez commenter l'affirmation du GRAME, soulignée en référence.

Réponse 2.1

Les hypothèses de prix de pétrole de TEQ sont les mêmes que celles utilisées par le ministère des Finances du Québec pour l'élaboration du budget de l'État. Ces hypothèses proviennent des données fournies par le Conference Board du Canada. Ce choix a le mérite d'assurer une cohérence dans les travaux d'analyse prospective au sein de l'appareil gouvernemental.

Tout résultat de prévision s'appliquant à un domaine précis s'appuie sur des hypothèses et des conjectures quant à l'évolution future du contexte susceptible de déterminer la situation future de ce domaine. Ces hypothèses et conjectures sont caractérisées par l'incertitude qui se traduit

inévitablement dans les résultats de prévision. Il convient alors de se poser la question de la variabilité de ce résultat par rapport aux hypothèses. Une des méthodes pour traiter cette question est l'analyse de sensibilité.

Le GRAME affirme que les prévisions utilisées dans le Plan s'éloignent du scénario des avancées technologiques de l'ONE (voir en souligné dans le préambule de la présente demande). Dans sa preuve (C-GRAME-0023, p.14), le GRAME conclut que : « *En somme, il semble que les prévisions de prix du pétrole et du gaz naturel d'ici 2030 utilisées dans le Plan ne prennent en considération que des scénarios de prix élevés, au lieu d'un scénario de référence médian, alors que l'ONE démontre que la réalisation de plusieurs scénarios (élevés, bas, avancées technologiques) est plausible* ». Ainsi, selon le GRAME, les hypothèses de prix du pétrole de TEQ se situent dans un scénario de prix élevés comparées aux hypothèses de l'ONE considérées comme la référence.

TEQ conteste cette interprétation selon laquelle l'ONE est considérée être une source de référence pour les prix de l'énergie à partir de laquelle les prévisions des autres sources pourraient être classées comme des scénarios de prix élevés ou de prix bas. Il existe différentes institutions au Canada et dans le monde qui produisent des hypothèses sur les prix futurs du pétrole, notamment le Conference Board du Canada, l'ONE, l'Energy Information Administration (agence indépendante relevant du ministère américain de l'énergie et chargée de la production de statistiques et de prévisions énergétiques) et l'Agence internationale de l'énergie ; ce sans compter les départements d'analyse économique des banques. Ce sont des organisations différentes qui s'appuient sur des outils de prévision et des méthodes différentes et aboutissent logiquement à des résultats différents en raison notamment de la dimension d'incertitude.

Tel qu'indiqué au premier paragraphe ci-dessus, TEQ s'appuie sur la prévision de référence du prix du pétrole produite par le Conférence Board du Canada. Contrairement à la conclusion du GRAME, les scénarios de référence et du Plan directeur sont basés sur un scénario de référence ou médian (pour reprendre les termes du GRAME) des prix du pétrole produit par le Conference Board. Du point de vue de TEQ, peu importe la source choisie pour les hypothèses de prix, il importe de se poser la question de variabilité du résultat par rapport à ces hypothèses ; cette question pouvant être traitée par une analyse de sensibilité. A ce sujet, TEQ concède qu'il aurait été souhaitable d'effectuer de telles analyses, mais cela n'a pas été possible (voir les réponses aux demandes 9.4 et 13.2 de la DDR no 1 de la Régie adressée à TEQ, à la demande 1.3 de la DDR no 1 de l'ACEFO adressée à TEQ et à demande 3.1 de la présente DDR).

3. Référence : Pièce [C-GRAME-0023](#), p. 15 et 16.

Préambule :

« Le GRAME est d'avis que le contexte de la présente demande de TEQ ne permet pas de conclure que le cadrage macroéconomique utilisé par le modèle MÉDÉE tient compte de l'impact de la variation du prix de l'énergie sur la durée du premier Plan directeur.

Étant donnée la nature tout à fait conjecturale des risques mentionnés et l'ampleur de l'impact qu'ils pourraient représenter sur les résultats des programmes et mesures du Plan, et donc sur

l'atteinte de la cible, le GRAME recommande qu'une analyse de sensibilité, utilisant des variations dans les hypothèses de prix de l'énergie, soit produite par TEQ dès maintenant et soumise à la Régie pour lui permettre de rendre son avis sur l'atteinte de la cible de réduction du nombre de litres de produits pétroliers . » [nous soulignons]

Demande :

3.1 Veuillez commenter l'affirmation du GRAME, de même que la faisabilité et les délais requis pour produire l'analyse de sensibilité que l'intervenante recommande.

Réponse 3.1

Dans la DDR no 1 de TEQ adressée au GRAME (B-0132, demandes 1.2 et 1.3), TEQ fait le constat qu'en utilisant les analyses de sensibilité de l'Office national de l'énergie (organisme abondamment cité par le GRAME), on peut remarquer que la sensibilité du prix du pétrole à la demande de produits pétroliers est relativement faible au Québec. TEQ concède qu'il aurait été souhaitable d'effectuer de telles analyses, mais cela n'a pas été possible (voir les réponses aux demandes 9.4 et 13.2 de la DDR no 1 de la Régie adressée à TEQ et à la demande 1.3 de la DDR no 1 de l'ACEFO adressée à TEQ). Cependant, le fait d'appliquer une analyse de sensibilité sur une prévision basée sur des données historiques qui ont entretemps fait l'objet de révisions et de mises à jour serait un exercice peu pertinent à ce stade-ci.

Par ailleurs, effectuer la mise à jour complète des statistiques énergétiques et produire des résultats de prévision sur lesquels s'appliqueraient des analyses de sensibilité, occasionnerait :

- des délais de plusieurs mois (voir la réponse à la demande 4.3 et de la DDR no 4 de la Régie adressée à TEQ) ;
- des frais importants pour commander un scénario socioéconomique avec des prix du pétrole bas, moyens et élevés à un organisme externe ;
- un risque d'un retard déraisonnable dans la mise œuvre du Plan directeur qui serait préjudiciable à l'atteinte de ses cibles.

4. **Référence :** Pièce [C-OC-0024](#), p. 13.

Préambule :

« Sur la base du rapport annuel de gestion du Ministère de l'Énergie, et des Ressources naturelles (« MERN ») 2016-2017, OC note que les résultats du programme Écoperformance diffèrent de ceux présentés à la pièce B-0005. Le tableau 2 ci-dessous présente des économies d'énergie totalisant 0,8 PJ sur la période 2013-2017 contrairement aux 3,2 PJ.

**Tableau 2 – Participants et économies d'énergie au programme Écoperformance – Rapport annuel de gestion
2016-2017 du Ministère de l'Énergie, et des Ressources naturelles²⁷**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Participants	7	9	9	37	62
Économies d'énergie (TEP)	4 998	160	871	12 462	18 491
Économies d'énergie (PJ)	0.21	0.01	0.04	0.52	0.77

» [notes de bas de page omises]

Demande :

4.1 Veuillez commenter l'affirmation d'OC en référence et, au besoin, veuillez ajuster la pièce [B-0018](#) en conséquence.

Réponse 4.1

Les données du rapport annuel de gestion du MERN ne concernent que les projets financés par la quote-part et sont conséquemment différentes des données présentées à l'annexe VI du Plan directeur.

ASPECT 2

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

- 5. Références :**
- (i) Pièce [B-0018](#), p. 1 et p. 5;
 - (ii) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 2-3.

Préambule :

Le tableau suivant, présentant la ventilation annuelle des prévisions de réduction de la consommation énergétique en GJ des mesures 3 (Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets (écoquartier, revitalisation, requalification)) et 67.19 (Projets urbains innovants) est extrait de la référence (i) :

	Prévision de réduction de la consommation énergétique (GJ)					
Mesures (Porteur)	2018-2019	2019-2020	202-2021	2021-2022	2022-2023	Total 2018-2023
3 (TEQ)	0	0	0	0	0	0
67.19 (HQD)	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	27 000

- (i) « Demandes :

1.1 Veuillez indiquer si HQD et TEQ ont procédé à un examen conjoint de leurs offres de programmes respectives afin d'éliminer les dédoublements, outre l'élimination dont il est question à la référence (i), compte tenu de l'étroite collaboration dont il est fait mention en référence (ii). Le cas échéant, veuillez énumérer les programmes ayant été éliminés ou amendés afin d'éviter les dédoublements.

Réponse :

TEQ est responsable tant de l'élaboration que de la gouvernance intégrée du Plan directeur. La contribution du Distributeur a consisté à fournir les informations demandées pour les mesures sous sa responsabilité.

Des travaux avec TEQ sont prévus pour s'assurer de l'intégration de certaines offres notamment pour la clientèle visée par les programmes de Rénovation énergétique – MFR.

Le Distributeur précise que pour les programmes sous sa responsabilité, il s'assure de s'attribuer uniquement les économies d'énergie qu'il a influencées. » [nous soulignons]

Demandes :

- 5.1 Veuillez indiquer si HQD et TEQ ont prévus des travaux en vue de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement entre la mesure 3 *Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets* (écoquartier, revitalisation, requalification) et la mesure 67.19 *Projets urbains innovants* à la référence (i), comme c'est le cas pour les programmes concernant les MFR (référence (ii)).

Réponse 5.1

Même si des éléments liés aux bâtiments feront partie de la mesure 3 prévue par TEQ, celle-ci vise principalement le volet transport. Une priorité sera donc accordée à la réduction des besoins de déplacements et aux transferts vers des modes de transport moins énergivores. Des discussions avec HQD seront nécessaires pour s'assurer de la complémentarité des mesures. Le développement de la mesure 3 de TEQ n'est pas débuté.

- 5.2 Veuillez préciser si un même projet peut être admissible aux deux mesures. Le cas échéant, veuillez indiquer la manière dont les économies d'énergie seraient partagées et comptabilisées entre TEQ et HQD.

Réponse 5.2

Le développement de la mesure 3 de TEQ n'est pas débuté. Des discussions avec HQD seront nécessaires pour s'assurer de la complémentarité des mesures et, le cas échéant, de la manière dont les économies d'énergie seraient partagées. Il demeure que la mesure 3 de TEQ vise principalement le volet transport ce qui n'est pas le cas de la mesure de HQD.